

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Annie Turgeon M ^{me} Sabrina Collard <i>en remplacement de M^{me} Nancy Boutin</i>	Partie syndicale : M ^{me} Nancy Boutin	1. Compte rendu de la réunion du 2 novembre 2022	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Cours d'été	P
		4. Sécurité d'emploi	P
		5. Calendrier scolaire	P
		6. Liste de rappel	P
		7. Gestion des projets	P
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébéka Fortin M ^{me} Marie-Ève Belley	Partie patronale :	8. Autre sujet : a) Tâche éducative lors de journées pédagogiques	P

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 2 novembre 2022	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 2 novembre 2022.	
Entente heures du dîner (2022-11-02)	Aucune problématique n'a été amenée par les enseignantes concernées par cette entente. (2023-01-19)	
Organisation scolaire (2022-11-02)	Le projet « Concomitance cégep » a pris fin avec 30 DES délivrés qui permettent aux élèves de poursuivre leur formation collégiale. Le CSS est en attente d'un retour du cégep afin de redémarrer le projet à l'automne. Mme Fortin ajoute qu'il est beaucoup plus facile d'accrocher les jeunes où ils étudient. Ainsi, même si 12 élèves n'ont pas obtenu leur DES, 11 sont en continuité dans un autre service, CFGA, FP... (2023-01-19)	
2. Organisation scolaire (P)	Le CSS dépose le document de l'organisation scolaire qui est présenté sous une nouvelle forme afin d'en faciliter la lecture. Le SES mentionne que le document plus représentatif donne plus de renseignements utiles. Madame Fortin souligne que les enseignants doivent être familiarisés avec les modalités de financement, car des élèves présents sont parfois inscrits absents puisqu'ils sont dans un local n'étant pas celui à l'horaire. Une stratégie de communication à l'intérieur de l'équipe pour éviter ce type de situation est à réfléchir.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Une demande a été faite auprès des TOS pour obtenir un tableau présentant les heures enseignées depuis juillet, par bâtissee et par organisation afin de comptabiliser les ETP.	
3. Cours d'été (P)	Mme Gagnon rappelle l'entente qui a été convenue pour les cours d'été il y a deux ans. La problématique de rémunération pour les enseignants ayant un contrat à temps partiel à 100 % et qui accepteraient de donner les cours d'été n'est toujours pas réglée. Plusieurs discussions ont lieu sur ce sujet afin de trouver une solution pour être prêt si la situation se présente. Différentes pistes sont amenées. Le CSS propose d'offrir aux enseignants, même ceux ayant un contrat 800/800, d'être payés à taux horaire. Ce sujet sera discuté à nouveau.	
4. Sécurité d'emploi (P)	Aucun mouvement n'a eu lieu pour la sécurité d'emploi.	
5. Calendrier scolaire (P)	Le calendrier scolaire 23-24 est présentement en consultation auprès des membres. Mme Turgeon présentera les résultats au CRE. Par la suite, elle consultera les membres pour les 5 journées pédagogiques qui resteront à placer. Le CSS mentionne que celui pour le secteur jeunes sera officialisé au conseil d'administration du 24 janvier. Mme Fortin informe les membres que pour celui de la FGA, il devrait être approuvé à un CA prévu à la mi-mars. Le SES rappelle que dans la dernière convention collective, il est prévu que 10 % du total des journées pédagogiques est à définir entièrement par les enseignants, mais ce temps doit être fixé par le CSS. Ce dernier mentionne qu'il laisse la direction s'en occuper avec l'aide de l'équipe-centre.	
6. Liste de rappel (P)	Le SES informe le Centre de services scolaire que la liste de rappel envoyée en version finale semble avoir des écarts avec la liste qui a été soumise en validation. Les écarts soulevés par le Syndicat s'y retrouvent encore. Ce dernier comparera la liste avec celle de l'an dernier et la remettra au CSS. Il fera de même avec celle en FP.	
7. Gestion des projets (P)	Le CSS travaille principalement sur le transfert temporaire de la clientèle de l'école Andrée-Gagnon, programme Montessori vers Laure-Conan. Le CSS est en attente de décision, le défi étant de s'assurer de la sécurité des élèves du primaire lorsqu'ils seront à Laure-Conan. Il devrait ensuite aller en appel d'offres.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
8. Autre sujet a. Tâche éducative lors de journées pédagogiques (P)	Afin de pouvoir déclencher l'unité nécessaire en FGA pour l'obtention du DES pour les élèves du secondaire, Mme Fortin propose d'offrir le cours informatique de base. Pour ce faire, elle a interpellé les enseignants à taux horaire et attend leur retour, mais elle voudrait également aller en volontariat avec les autres enseignants, car des journées pédagogiques sont ciblées. Si c'est le cas, après vérification, il faudrait que l'enseignant donne une prestation d'enseignement lors d'une journée pédagogique. Il serait compensé en temps pour ainsi reprendre sa journée pédagogique. Le SES est d'accord pourvu que ce ne soit pas de l'assignation, que ça demeure du volontariat et qu'il y ait respect du nombre de journées pédagogiques.	